#### RECETTES AGRICOLES:

Procodo pour distinguer les vins rouges naturels ou non

Un procédé simple et facile pour distinguer les vins rouges teints artificiellement des vins rouges véritables, repose sur la prompte solution dans l'eau des matières colorantes des graines et des fruits de différentes espèces, et sur la solution difficile dans l'eau de la vraie matière colorante des vins rouges, qui ne peut se dissondre entièrement que dans un esprit-de-vin contenant beaucoup d'eau.

Pour appliquer ce procédé, on commence d'abord par plonger dans le vin que l'on vent essayer un morcean de mic de pain; on bien aussi une éponge qu'on nettoie pré-alablement, pais on la laisse s'emplir com-plètement de vin par l'absorption; cela fait, on met la mie de pain ou l'éponge qui a absorbé le vin dans une assiette remplie d'eau.

Si le vin rouge a été fait de matières colorantes artificielles, l'eau prend immédiatement une teinte rouge violette; si, au contraire, le vin ronge n'a pas été teint artificiellement, mais que sa couleur soit naturelle, l'eau ne change de couleur qu'un quart d'heure après, et tout d'abord on apercoit que l'ean prend une teinte semblable à celle de l'opale.

#### annonces.

### A VENDRE

# PATATES GARNET CHIL

### BROME DE SCHRADER

ES Cultivateurs désireux d'améliorer la qualité de leurs patates trouveront avantageux de s'adresser au soussigné qui a à vendre quelques cents minots de patates Garnet Chili, a bonnes conditions.

Ces patates produisent le double des autres et ne pourrissent, point.

Le soussigné offre également en vente quelques minots de Brôme de Schrader qu'il a cultivé lui-même sur ses terres à Ste. Foye, et dont il est entièrement satis-fait par l'henreux résultat qu'il a obtenu dans la culture de cette plante fourragère.

Le Brôme est une espèce de foin produi-sant tous les ans une récolte abondante de graines qui ressemblent beaucoup à l'a-voine et donne une récolte de fourrage beaucoup plus considérable que le mil et le trèlle. Cette plante est tellement vivace, qu'elle étoufes toutes les mauvaises herbes, sans excepter même le chiendent.

Les vaches nourries avec ce foin donnent beaucoup plus de lait.

S'adresser au soussigné

LOUIS BILODEAU,

Québec.

22 avril 1869.

#### LISTE DES LETTRES NON RECLAMEES

AU BUREAU DE POSTE DE

#### STE. ANNE DE LA POCATIERE

Beaulieu, Charles Blanchet, Bte. Gagné, Alfred Lemieux, Nazaire Litallien, Frs. Michaud, J. B. Ouellet, Bte. Ouellet, Remi Onellet, Pierre Potvin, Jérémie Simard, Philippe

22 avril, 1869.

Beaulien, Clarice Berube, Napoléon Benulien, Guillaume Bouchard, Alexandre Dionne, Thomas Dubé, Dme Vve Louis Dubé, Charles Fournier, Hubert Dubé, Dme Vve Louis Fournier, Hubert Hudon, Sophie LeBel, Bruno Lizotte, Ferdinand Mercier, Adélaîde Onellet, Sophie (2) Ouellet, Vve Nicolas Pelletier, Emérence Sirois, Pierre Tardif, Chrysologue

J. DIONNE, M. P.

			MALLE	
S	6	STATIONS	Aller	Retour
CHEMIN DE FER DU GRAND TRONG	ointe-Le	Pointe-Lévi Heatlow Chandière Jonetion S. Jeún Chrysostole St. flenri St. Charles St. Atichel St. Valier	0-30 AM 0-40 10-05 10-20 11-10 11-10 11-13 12-09 12-20 12-20 1-32 1	
J		Lake Road River du Loup.	5-35 5-55	7-25 7-00

## GRAMMAIRE GOSSELIN

Une nouvelle édition de cette Grammaire, recommandée par le Conseil de l'Instruction publique, et en usage dans les différents séminaires et collèges de la Province de Québec, vient d'être imprimée à l'atelier de la Gazette des Campagnes, et est actu-ellement en vente soit par 100 exemplaires ou à la douzaine.

S'adresser au soussigné, à Ste. Anne de la Pocatière, comté de Kamouraska.

F. H. PROULX.

### AUX

### 'ABONNES RETARDATAIRES

Ceux qui désirent payer leur abonnement à la Gazette des Campagnes et qui ne pour-raient s'adresser, directement à l'Editeur, à Ste. Anne, pourront le payer en s'adres-sant à MM! les Agents ordinaires des localites, ainsi que chez les principaux libraires suivants : MM: Rolland et fils, a Montreal; MM. Garant & Trudel, a Québec; M. A., Kéronack, a St.-Hyacinthe.



# BUREAU DE L'INTERIEUR

LE coût des Licences d'auberge pour l'année conrante est de .....\$39.00 Licence par trois demiards 24.00
de Colporteur 11.00
d'Encanteur 26.00

Le coût des certificats, est en sus. La loi impose une amende de \$50 sur ceux qui vendront des boissons fortes sans Licence
—on bien un emprisonnement n'excédant pas six mois.

Le tiers de l'amende appartient à la per-sonne, sur la plainte de laquelle l'amende sera encourue.

Les Licences expirent le ler mai et doivent se renouveler à cette date.

F. DEGUISE. Percepteur du Revenu.

Bureau du Revenu de l'Intérieur, Ste. Anne la Pocatière, 15 avril 1869.



# BUREAU DE L'INTERIEUR

Division de Témiscouata

ES Municipalités suivantes ont signifié au Percepteur du Revenu de cette Division leurs Régléments concernant la vente des spiritueux, savoir :

TROIS PISTOLES.

F. DEGUISE, Percepteur du Revenu.

Bureau de Revenu de l'Intérieur, 🤃 Ste. Anne la Pocatière, 15 avril 1869.



### BUREAU DE L'INT Division de Kamouraska

ES Municipalités souivantes ont signi-fié au Percepteur du Revenu de cette Division leurs Régléments concernant la vente des spirtueux, savoir: STE. HÉLÈNE,

eST. PASCHAL, et maine del mente bSTHPACOME, but desired til achtende STE. ANNE.

his merric officer. odeGuise, Percepteur du Revenu.

, miantale a dai na

Bureau du Revenu de l'Intérieur. Ste. Anne la Pocatière, 15 javril 1869,